

# La loi Climat et Résilience au centre de la Rencontre régionale des canaliseurs

Dossier de la rédaction de H2o  
October 2025

Dès le 22 août 2026, avec la loi Climat et Résilience, la commande publique évoluera pour prendre en compte les objectifs nationaux de développement durable (article 35). Les entreprises de travaux publics et les collectivités locales doivent anticiper cette révolution. Le sujet a été le thème central de la Rencontre régionale de l'Eau et de l'Assainissement (23<sup>e</sup> édition) des Canaliseurs du Sud-Est qui s'est déroulée le 3 octobre au complexe InSITU de Beaumont-Lés-Valence (Drôme). "Avec les élections municipales, l'année 2026 sera une année charnière et la gestion de l'eau une priorité stratégique. Au-delà des obligations, la loi Climat et Résilience est une opportunité pour améliorer nos pratiques puis tendre collectivement vers la réduction de 50 % des gaz à effet de serre des travaux publics d'ici 2030 et vers la neutralité carbone en 2050", a déclaré Michel Réguillon, président des Canaliseurs du Sud-Est, en félicitant "l'implication soutenue des collectivités locales régionales qui ont continué à investir en 2024 et 2025 malgré les incertitudes économiques et le manque de visibilité". Bien que les bénéfices concrets de l'intégration obligatoire des indicateurs environnementaux dans les marchés publics, prévue pour août 2026, ne devraient se faire sentir qu'entre trois et cinq ans, les professionnels et la maîtrise d'ouvrage saluent d'ores et déjà cette avancée porteuse d'effets vertueux. En effet, l'intégration des critères environnementaux va permettre la montée en compétence collective de la maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et des acteurs économiques. Cette évolution permettra de redonner de la valeur aux variantes, qui favorisent l'innovation des entreprises (notamment TPE/PME) et l'apport de leur expertise.

Plus de 150 professionnels, entreprises, élus et techniciens des collectivités ont participé à ce "think-tank des canaliseurs", en présence de Cyril Vallon, maire de Beaumont-Lés-Valence, Nicolas Daragon, maire de Valence, président de Valence Romans Agglomération et vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et Pierre Rampa, président national des Canaliseurs.